Republic of Rwanda

Rwanda Public Procurement Authority

«Professionnalisation des marchés publics - Défis et opportunités » - Cas du Rwanda

30 janvier 2025

Présenté par

UWINGENEYE JOYEUSE

Directrice Générale, RPPA

Sommaire

- Objectif de la présentation
- Contexte
- Pourquoi la professionnalisation des marchés publics
- Défis vers une professionnalisation complète (dans de nombreuses juridictions)
- Opportunités - Cas du Rwanda

Objectif de la présentation

- **Partager l'expérience du Rwanda** en matière de professionnalisation des marchés publics, tant dans le secteur privé que dans le secteur public.
- **Partager les principaux faits saillants** sur les défis communs et les opportunités vers la professionnalisation des marchés publics au Rwanda

Contexte

- Parcours commencé en 2016- Une loi établissant l'Association des professionnels des marchés publics a été promulguée
- En collaboration avec l'Autorité Rwandaise des Marchés Publics (RPPA), l'Association Procurement Professionals (APP) a été créée au Rwanda par une loi du Parlement (Loi No.011/2016 du 02/05/2016) avec un large mandat pour développer et réglementer la profession des marchés publics.
- Au Rwanda, nous nous concentrons sur les secteurs privé et public.
- Le registre des membres compte 459 membres au 30 janvier 2025. Cependant, seuls 383 sont actifs. Aucun cas disciplinaire ou d'appel n'a été porté à l'attention de l'Association des professionnels de l'approvisionnement en 2024-2025.
- Fonds mobilisés par l'Association à ce jour (par le biais des programmes d'adhésion et de renforcement des capacités) : 103 332 740 euros pour l'adhésion et 45 486 372 euros de liquidités nettes générées par le renforcement des capacités
- Tous les comités sont actuellement en place et l'équipe du Secrétariat exécutif : L'équipe du secrétariat exécutif est composée de 3 personnes, du comité d'enregistrement, de formation et d'évaluation (REEC), du comité de discipline et d'inspection (DIC), du comité d'appel (AC) et du conseil de direction/ haut conseil qui rend compte à l'assemblée générale (organe suprême de l'Association des professionnels de l'approvisionnement).
- Le programme CIPS est en cours - parrainage des employés du gouvernement (plus de 114 sont inscrits aux niveaux 3, 4 et 5)
- En octobre 2024, le Cabinet a approuvé la loi établissant l'Institut des professionnels de l'approvisionnement du Rwanda.

Pourquoi professionnaliser les marchés publics?

- Donner plus de valeur et de crédibilité à la profession.
- Soutenir nos gouvernements dans la réalisation des objectifs définis dans les priorités et stratégies nationales : Les marchés publics représentent environ 15 % du PIB national_ questions de soutien aux entreprises locales, de création d'emplois, d'innovation, de durabilité, de fourniture de services efficaces et efficients, etc.
- Garantir la confiance dans l'utilisation responsable des fonds publics.
- Promouvoir les principes de transparence et d'intégrité.
- Lutter contre la corruption et les pratiques de corruption.
- Renforcer les capacités et le développement continu des professionnels.
- Etc.

Défis vers une professionnalisation complète (dans de nombreuses juridictions)

- **Participation des gouvernements et des entreprises privées**
- **Réticence à investir dans la construction de la profession**
- **Considérer les marchés publics comme une fonction administrative plutôt que stratégique**
- **Volonté politique** de professionnaliser intentionnellement les marchés publics en tant que métier.

Défis vers une professionnalisation complète (dans de nombreuses juridictions)-Suite

- Absence de cadres juridiques et réglementaires adéquats.
- Manque de compréhension quant à savoir qui devrait être qualifié pour être un professionnel de la passation de marchés et qui ne l'est pas, étant donné que de nombreuses personnes sont impliquées dans le processus - par exemple, les membres du comité d'appel d'offres interne.
- Insuffisance de ressources pour soutenir les organismes professionnels.
- Déficience de programmes adéquats adaptés au contexte national.
- Absence d'équilibre entre le contexte local et les meilleures pratiques internationales.
- Les rôles en matière d'achats sont souvent mal définis, ce qui entraîne des pratiques d'embauche incohérentes.

Défis vers une professionnalisation complète (dans de nombreuses juridictions)-Suite

- Manque d’accès à des possibilités de formation et de DPC mises à jour.
- **Cheminements de carrière peu clairs et manque de qualifications normalisées**
- Peu de partenaires consacrent des efforts au soutien des organismes professionnels de la passation des marchés publics Établissement - davantage de parrainage de programmes de certification
- Certaines universités et écoles s'efforcent d'offrir de bons programmes pour les marchés publics et la chaîne d'approvisionnement en raison du manque d'instituts pour diriger (certification et développement de programmes)
- Manque d'organismes nationaux pour réglementer et certifier les organismes professionnels (autoréglementation)
- Chevauchements perçus dans les fonctions d'autres institutions nationales

Opportunités – Cas de Rwanda

- Volonté politique
- Existence d'une autorité de régulation gouvernementale (RPPA) qui comprend la fonction et qui peut conseiller correctement le gouvernement - nous avons le mandat de professionnaliser les marchés publics dans le cadre d'autres mandats de la RPPA
- Engagement à utiliser les fonds publics de manière efficiente et efficace
- Lutte contre la corruption
- Renforcement des capacités dans tous les domaines comme priorité nationale
- Existence de la loi portant création de l'Institut des Professionnels de la Passation des Marchés
- Collaboration avec le Ministère de la Fonction Publique et du Travail pour un parcours de carrière dans les fonctions publiques – réforme en cours

Opportunités – Cas de Rwanda-Suite

- Soutien des partenaires et du Gouvernement pour entreprendre la qualification CIPS
- Collaboration avec le Ministère de la Fonction Publique et du Travail dans la définition des profils des candidats aux fonctions de passation des marchés – qualifications et expérience
- Collaboration établie entre la RPPA, le milieu universitaire et l'organe professionnel
- **Réformes juridiques et réglementaires** continues – **Renforcement des lois sur les marchés publics et des mécanismes de conformité**
- Code de conduite pour les professionnels déjà en place

Merci beaucoup

Questions & réponses